

DRINK  
**DOW'S ALE**  
Standard of Strength  
and Quality

**Le Monde  
Ouvrier**



**The Labor  
World**

TRY  
**BLACK HORSE**  
ALE  
100 Years of Brewing  
Experience behind it

Rédaction : 11, rue Saint-Paul Ouest

• INSTRUIRE ET AMELIORER •

Téléphone : LANCASTER 5361

## Les idées de Baptiste

### LA PROCHAINE CONVENTION ANNUELLE DU CONGRES DES METIERS ET DU TRAVAIL DU CANADA.

Sauf imprévus, cette importante réunion de notre Parlement ouvrier canadien aura lieu le 22 septembre prochain à Calgary, et se continuera jusqu'au 27 du même mois.

Cette année, cette convention vêtira une solennité toute particulière, étant donnée la situation en Europe. Nul doute qu'il y sera question de la représentation ouvrière aux Commissions gouvernementales ainsi que de dispositions spéciales pour amener l'unité ouvrière au pays et une plus étroite collaboration entre le Travail et le Capital en vue d'intensifier notre effort de guerre.

### LE CONTROLE DES PRIX AU CANADA.

Ce contrôle est déjà en vigueur en certains cas, mais il semble qu'il soit bientôt étendu à d'autres articles, bien qu'en certains milieux on sente plutôt la nécessité d'intensifier ce contrôle quant aux articles actuellement visés que de le restreindre.

Ce contrôle est excellent dans la mesure où il s'oppose à ce que le libre jeu de la loi de l'offre et de la demande, base essentielle de notre économie d'avant-guerre, occasionne de violentes fluctuations du coût de la vie pour la famille ouvrière, surtout des fluctuations vers la hausse.

Autant durant cette guerre qu'après, notre sécurité économique dépend, dans une large mesure, de la stabilité de notre pouvoir d'achat en ce qui concerne les choses dites indispensables à l'existence, autrement dit, aux articles de consommation quotidienne ou encore, si l'on préfère, de grande consommation.

Ce qui faisait de notre économie d'avant-guerre la farce macabre que l'on sait, c'était son caractère spéculatif. En étendant le contrôle à un nombre maximum d'articles d'usage courant, on neutralise cette caractéristique spéculative, ce qui est déjà bien. Mais ce qui est mieux encore, c'est de stabiliser notre pouvoir d'achat et de le maintenir suffisant en tous temps.

### LES ETATS-UNIS VONT-ILS ARMER LEURS VAISSEaux MARCHANDS ?

C'est ce qu'on dit en certains milieux qui se disent bien informés. Ceci est peut-être prématuré et répond plutôt à un désir de sécurité maritime qu'à la constatation d'un fait accompli, mais le seul fait que la rumeur publique s'est déjà emparée de cette idée montre qu'il pourrait bien, avant peu, y avoir quelque vérité au fond de ladite rumeur.

Aujourd'hui, en effet, il ne faut plus guère s'étonner de rien. Il est certain, toutefois, que les Américains n'ont pas dit leur dernier mot à propos de leur programme d'aide à l'Angleterre et à ses alliés et que leur apport matériel deviendra bientôt un facteur important de victoire éventuelle.

Tous les concours seront en effet nécessaires pour venir à bout du gangstérisme totalitaire et de la criminalité massive qu'implique l'idéologie naziste.

### LES PLOUTOCRATES DU SALARIAT.

Sous le régime des borgnes, il est indispensable que nous demeurions aveugles.

Autrement, nous serions pour ainsi dire obligés de regarder autour de nous pour voir ce qui s'y passe. Or, selon toutes probabilités, pareil spectacle ne manquerait pas de nous décourager, de nous enlever tout ou partie des rares illusions qui nous restent.

C'est ainsi qu'un comédien bien connu de la radio et du cinéma vient de signer un contrat par lequel les commanditaires de son programme lui garantissent une invraisemblable allocation de \$17,500 par semaine ! Même en supposant que ce salaire d'envergure astronomique doive être partagé entre dix personnes, voire vingt, il n'en reste pas moins scandaleusement excessif par rapport à ce que sont rétribués des savants, des médecins illustres, des compétences sociales, qui valent des milliers de fois mieux que le plus populaire de ces pitres de cinéma.

Un système économique qui, fut-ce au nom de la plus sainte des libertés, autorise et justifie une telle disparité de revenus entre citoyens du même pays, entre quelques privilégiés et d'innombrables travailleurs, ne vaut guère, entre nous soit dit, que des milliers de braves gens oeuvrent, peinent et meurent prématurément pour lui au champ d'honneur.

C'est pourquoi nous avons, nous, le devoir de souhaiter que l'après-guerre nous épargne des monstruosité économiques de ce genre.

Prêtez à l'épargne de Guerre

**THÉ  
"SALADA"**

## The Right to Strike

As Basic as the Right to Organize. — Conference, Conciliation, and Arbitration Can Prevent Industrial Strife. — Mutual Respect Essential.

By BERNARD ROSE, K.C.

Alarmed or incensed, because of the several strikes that have recently taken place, the editorial director of a local newspaper who, it is quite patent, is ignorant of labor conditions and psychology, demands that: "The Government Must Act to End Strikes."

Were the Government to take him at his word, and deny the workers the right to leave their work, because of the refusal on the part of employers to amicably and fairly adjust differences in the matter of wages and working conditions, we should be on the high road to nazi, communist, or fascist totalitarianism.

No one appreciates more than I do, the need for continuous and accelerated production of every kind of war supply and equipment.

In these columns I have stressed what is at stake in the present conflict. I have not hesitated to violently denounce the several totalitarian systems. When Hitler came to power I stated that he wanted war. His treatment of trade unions and their devoted leaders, demonstrated, that he was determined to introduce industrial slavery in the Third Reich. Workers in Germany are subjected to rigid control. They must take the pay, and work the hours set by the labor fuehrer, failing which, they qualify for internment and the most brutal tortures, that the fiendish minds of the Gestapo and guards can invent or exercise.

There are still, unfortunately in the United States and this country, quite a number who believe, in "keeping labor down." They resent the worker asserting his right to organize; to collectively bargain; and strike, when his demands are not met.

While it is true, that the majority of strikes result from an employer refusing to pay fair wages, more than one dispute or cessation of work, was due to other causes.

Without the aid of a strong union, the individual worker is helpless to have his grievances redressed. He has practically no recourse against a bullying foreman or superintendent. Working conditions are as important and essential as wages.

Employers in most instances where their employees are not organized, do not hesitate to take advantage of a falling or depressed labor market.

The award of the majority of a board of conciliation established to enquire into grievances of employees of a rolling mill, said in substance, that since the pay for workers in that branch of industry in 1929 was thirty cents and a fraction they did not feel justified in recommending that the wage rate be increased — and this, notwithstanding the fact, that ordinary labor is getting forty and more cents an hour in Montreal and other cities. What alternative have these workers but to go on strike?

I wonder whether the writer of the editorial from which I quote, could live and bring up a family on thirty cents an hour! I emphatically repudiate the insinuation that: "Labour has allowed itself to fall into the hands of the racketeer, the Fifth Columnist and the enemy agent." This is a gratuitous slur upon the scores of labor leaders, and thousands of workers, who are as loyal as the person who wrote the passage quoted. As for labour declaring itself: "for or against us," the several organized bodies in the Dominion, regardless of their affiliation, have frankly expressed their detestation of the totalitarian tyrannies. The writer quoted expressed his views too hastily and impulsively. What he said may appeal to the professional patriot and selfish profiteer, but it will only tend to arouse the indignation of the patriotic wage earner.

Enemy agents, communist agitators and others of that ilk have, and will do their utmost to cause disaffection and slow production; but their influence can be overcome by carrying out the suggestion I made months ago, that prominent labor leaders and leaders of industry, address the workers in the plants devoted to war work, and in simple and convincing language explain to them the causes of the war and the effort that must be made if democracy is to be saved. The subversive and sabotage activities of the enemy agent and communist must be left to the security employees of these establishments cooperating with the R. C. M. P. His reference to: "Alien labour intrigues" applies to unions that are international in structure. It is regrettable, that division exists in the ranks of labor and that the A. F. of L. is opposed to the C. I. O. The major labor movement in Canada is affiliated with the Trades and Labor Congress of which Mr. Tom Moore is the President. The C. I. O. locals are now accepted and belong to the "All Canadian Congress of Labor" which opposes the international form of organization. Is there any labor leader on this continent who has so frequently and fervently, denounced the totalitarian regimes and advocated democratic ideals more than Mr. William Green, President of the American Federation of Labor?

It is hardly fair to suggest, that "alien labour" is responsible for the strikes that have taken place. The experienced labor leader who is an official of an international labor union, is every bit as much opposed to strikes as the employer or the editor of a large newspaper, the staff and owners of which, seldom concern themselves with the economic and social welfare of the masses. Labor leaders are no greater saints or worse sinners than the rank and file of employers or the well paid editors of newspapers. The latter's views and interests are colored and conditioned, by their environment and contacts. If they were not, the writer already referred to

(Continued on page 7)

# La vie des unions ouvrières par Ben. Drolet

## AUGMENTATION DE CONTRIBUTIONS DE L'UNION DE LA ROBE

C'est à compter de lundi, le 5 mai, que la contribution de 35 cents, pour les membres de l'union locale No 262 des ouvrières de la robe, sera mise en vigueur.

Il convient de féliciter les ouvrières de la robe de l'attitude qu'elles ont prise, répondant au besoin de leur union, d'augmenter les contributions hebdomadaires.

Les témoignages sans équivoques que les membres de l'union locale 262 ont donnés à cette occasion, démontrent toute l'admiration et la reconnaissance qu'elles ressentent pour l'union qui leur a obtenu tant d'avantages depuis sa fondation en 1937.

Elles se souviennent qu'avant la fondation de l'union, les ouvrières travaillant sur des opérations majeures gagnaient un salaire de \$13.50 à \$15.00 par semaine durant un nombre indéterminé d'heures de travail. Ces mêmes ouvrières reçoivent aujourd'hui un salaire minimum de \$17.60 pour 44 heures de travail.

Un autre cas, celui des finisseuses, lesquelles gagnaient \$7 par semaine sans limite d'heures, tandis que maintenant elles reçoivent de \$12 à \$13.

Par conséquent, si l'on réfléchit bien, on admet facilement que 35 cents par semaine données comme contribution, n'est pas trop cher pour bénéficier des avantages que donne l'union.

## UNE GREVE DE METALLURGISTES

On a appris que 325 ouvriers du métal, employés à la Peck Rolling Mills Limited, 851, rue Mill, ont déclaré la grève mercredi matin, réclamant une augmentation de salaires, fixant le taux minimum à 40 cents de l'heure, au lieu de 30 cents, taux que la compagnie désirerait établir.

M. A.-C. Wright, représentant des ouvriers, a annoncé que tous les employés ont quitté l'ouvrage, à l'exception de huit, lesquels s'occupent de l'entretien des usines.

Le ministre du Travail au fédéral, l'hon. Norman McLarty, et la compagnie ont été informés de la déclaration de la grève.

Il appert que tous les grévistes sont déterminés à ne retourner au travail, que le jour où la compagnie, qui est une filiale de la Dominion Steel & Coal Corporation, aura décidé d'augmenter les salaires.

Cette grève, dit-on, a été déclarée après avoir essayé, à plusieurs reprises, d'en arriver à un règlement à l'amiable.

Les grévistes ont établi leurs quartiers généraux en la salle sise au No. 681, rue des Commissaires.

## ASSEMBLEE DES OUVRIERS DES BRASSERIES DE QUEBEC

Le comité d'organisation du Conseil Fédéré des Métiers de Québec et Lévis est à exécuter un mouvement pratique pour amener de nouvelles unions au sein du Conseil.

Si l'on se rappelle bien, M. Albert Lamonde, président du comité, rapportait dernièrement, que le Conseil pouvait être assuré que bientôt plusieurs autres corps ouvriers s'y affilieraient.

Cette déclaration est appuyée par le fait qu'un bon nombre de travailleurs des brasseries Champlain et Boswell de Québec, se sont réunis dernièrement aux quartiers généraux du Conseil Fédéré des Métiers et du Travail, pour y jeter les bases d'une union ouvrière.

Plusieurs orateurs très versés dans les questions sociales, leur parlèrent du rôle de l'union ouvrière, dont une de ses plus grandes tâches consiste à obtenir une amélioration de salaires et des conditions de travail.

Plusieurs autres assemblées auront lieu prochainement non seulement pour les ouvriers des brasseries, mais également pour les ouvriers des fabriques de liqueurs douces et d'eaux gazeuses, lesquels seront cordialement invités à y assister.

## Notre journal, organe officiel des travailleurs

Notre dernier article relatif à notre mouvement pour recruter de nouveaux abonnés à notre journal développait l'idée qu'on doit apprendre à lire ce qui nous intéresse. En effet, notre intention n'avait pas d'autre but que de faire comprendre à nos amis lecteurs qu'ils ont pour devoir de prêter leur aide auprès de leurs confrères pour les inciter à devenir abonnés réguliers de notre journal, en souscrivant \$1.00 par an au *Monde Ouvrier*.

Nous avons noirci, durant les quatre derniers mois, quatorze numéros du *Monde Ouvrier*, à traiter de recrutement pour de nouveaux abonnés à notre journal; alors nous eûmes l'impression de n'avoir pas soulevé beaucoup d'intérêt parmi ceux que nous voulions atteindre, au cours de cette campagne.

Notre amour-propre, soit dit en passant, n'en a pas été froissé. Nous avons cru apercevoir, parmi les causes de l'indifférence générale des travailleurs, une absence du sens des réalités économiques présentes et une méconnaissance des conditions actuelles de l'unionisme. Donc, si nous comprenions bien ce que veut dire l'unionisme, nous n'aurions pas eu le souci de nous évertuer à prêcher un idéal auquel tous auraient répondu au premier appel et qui aurait virtuellement garanti la survivance de notre journal, le *Monde Ouvrier*.

Nous demandons de nouveau à nos amis abonnés d'exercer leur influence auprès des officiers de leurs unions respectives pour que, au cours des réunions, le nom du journal le *Monde Ouvrier* soit le sujet constant de réflexions justes et qu'on en fasse valoir la valeur sans contredit pour la défense de la cause ouvrière internationale en cette province.

Il nous semble que, par ce moyen légitime, il surgirait un esprit de coopération spontanée, lequel nous sommes assurés réveillerait l'apathie des intéressés, qui indubitablement coordonneraient leurs efforts pour faire du *Monde Ouvrier* leur organe officiel, sur lequel ils pourraient compter en toutes occasions pour la défense de leurs intérêts primordiaux.

Encore une fois, nous insistons pour qu'un bon coup de langue soit donné pour convaincre ceux de nos unionistes qui n'ont pas encore pensé de s'abonner au *Monde ouvrier* de s'y abonner au plus tôt en s'adressant à son chroniqueur ouvrier et gérant de la circulation, Ben. Drolet, 11 ouest, rue Saint-Paul, Montréal — tél. Lancaster 5361.

## INTERESSANTES NOUVELLES DE L'INDUSTRIE DU PAPIER

Le travail d'organisation accompli dans l'industrie du papier, au Saguenay, est merveilleux.

M. L.-P. Lacroix, septième vice-président et organisateur de la Fraternité Internationale des ouvriers de la pulpe et du sulfite, communiqua à ses confrères unionistes des Trois-Rivières, la semaine dernière, qu'il avait réussi à former deux unions locales internationales dans la région du Saguenay, au moulin de la St. Lawrence Paper Corporation, division du Lac Saint-Jean, à Dolbeau, P. Q. L'une de ces unions groupe les fabricants de papier et l'autre, les employés de la pulpe et du sulfite.

M. Lacroix annonce que l'organisation ouvrière va bon train et il espère négocier, dans un avenir rapproché, un contrat d'union avec les autorités de la compagnie.

Il ajoute avec fierté qu'il avait complété la formation de trois unions locales, groupant 1,535 membres, aux trois moulins de la compagnie Price Brothers, à Kénogami, Jonquière et Riverbend. Ces moulins sont régis par des contrats d'union.

On sait que le ministre du Travail fédéral, l'hon. M. McLarty, a révélé, ces jours derniers, que l'industrie de la pulpe et du papier-journal jouerait un rôle important dans l'effort de guerre du pays, exportant aux Etats-Unis pour environ \$240,000,000 de ses produits.

L'hon. M. McLarty déclara que la loi d'enquête sur les différends industriels s'appliquerait dorénavant à l'industrie de la pulpe et du papier. Conséquemment, tout différend qui ne pourra être réglé, dans cette industrie, sera soumis à un conseil d'enquête établi par le ministère du Travail.

M. J.-P. Burke, président général de la Fraternité des travailleurs de la pulpe et du sulfite, de Fort Edward, N.-Y., était à Montréal, la semaine dernière, accompagné de M. Huggins; ils participèrent à la négociation d'un nouveau contrat de travail avec la Canadian International Paper Company. MM. Lacroix et Reynolds vinrent aussi à Montréal dans le même but.

## ASSEMBLEE DU CONSEIL DES METIERS REMISE

Vue que la prochaine assemblée régulière du Conseil des Métiers et du Travail, tombe le 1er mai, celle-ci est remise au 15 mai prochain.

Cette décision fut prise par les délégués présents à la dernière assemblée, tenue le 17 avril.

Donc les intéressés sont priés de prendre avis que la prochaine assemblée aura lieu le 15 mai, assemblée à laquelle l'exécutif soumettra à l'approbation des délégués un rapport fort important.

## UN ECLATANT SUCCES

L'événement ouvrier de la saison qui a été célébré avec éclat, est celui du bal annuel de l'union locale 115 des ouvriers de la confection pour hommes, qui eut lieu vendredi dernier, au Palais d'Or, 1226, rue Stanley. Plus de 800 membres et amis de l'union amalgamée ont coopéré au succès de cette fête, célébrant en même temps le 26e anniversaire de la fondation du local 115.

M. A. Duquette, le fondateur, en était l'organisateur, nous le félicitons d'avoir si bien fait les choses.

Disons que l'orchestre du Palais d'Or a déployé tous ses talents musicaux, et que les danseurs s'en donnèrent à coeur joie.

Une autre partie du programme qui fut beaucoup appréciée est celle du vaudeville, lequel a été exécuté par des artistes de renom.

Parmi les invités d'honneur, qui réhaussèrent de leur présence cet événement social, on remarquait: M. et Mme Raoul Trépanier, président du Conseil des Métiers et du Travail; Elphège Beaudoin, président de la Division 790 des employés de tramways; Cyprien Miron, conciliateur du département du Travail provincial; Max Sillins, gérant de l'union amalgamée de la confection; S. Shurum, secrétaire du Conseil Conjoint de la confection pour hommes; Frank Giroux, membre de l'exécutif du Conseil des Métiers et du Travail; J.-B. Sabourin, président du local 115; Maurice Chabot, Emile Marcell, O. Normand, Claude Jodoin, conseiller municipal, Ben. Drolet, chroniqueur du *Monde Ouvrier*; Côme Roy; Fernand Marrier, éditeur du journal *L'Aiguilleur*; A. Cherrier, M. Wiseman, B. Rochikoff et autres dont les noms nous échappent.

Bien que le bal de l'année passée ait été un grand succès, on peut dire sans exagération que celui-ci le dépasse de beaucoup.

## LES BENEFICES QUE LA FRATERNITE DES PEINTRES ACCORDE A SES MEMBRES

Comme l'on sait, l'union locale 349 de la Fraternité des peintres, décorateurs et tapissiers d'Amérique tient ses réunions, à présent, tous les lundis de chaque semaine, aux quartiers généraux des travailleurs en chaussures, 1331A, rue Sainte-Catherine Est. L'assemblée de lundi dernier était sous la présidence du président Jules Boulet, qui fit prêter le serment d'allégeance à un groupe fort important de nouvelles recrues.

M. Arthur Montmorency, le nouveau secrétaire, était à son poste et il s'est acquitté de ses fonctions avec bonheur.

Les rapports présentés par les délégués au Conseil des Métiers et du Travail et au Conseil des Métiers de la Construction, ainsi qu'au Conseil conjoint furent écoutés avec une attention toute particulière, parce qu'ils contenaient des choses et des faits importants concernant les intéressés.

En sa qualité d'agent d'affaires, M. Edgar Gilbert parla de la situation actuelle des peintres. Il félicita les nouvelles recrues de venir en aussi grand nombre joindre les rangs de la Fraternité, dont le rôle est de protéger ses membres dans la mesure du possible. M. Gilbert a fait remarquer qu'il y avait beaucoup d'ouvrage pour les gens du métier, par le temps qui court, et de nombreuses demandes de main-d'oeuvre.

De plus, il a tenu à annoncer aux nouveaux membres, que l'union locale 349 offrirait à ses membres un système d'assurance fort avantageux, en cas de décès ou d'invalidité totale.

Il expliqua qu'un associé qui appartient à l'union depuis 12 mois a droit à un bénéfice de \$25. A la fin de la seconde année, les bénéfices sont portés à \$100 pour le membre et à \$50 pour le décès de son épouse.

Voici d'ailleurs un aperçu des bénéfices que les membres peuvent retirer, à moins qu'ils se tiennent en règle avec la Fraternité:

Après 5 ans, \$200; après 10 ans, \$300; après 15 ans, \$350, et après 20 ans, \$400.

Au cas où un membre deviendrait invalide par suite d'un accident, le même bénéfice lui est payé, proportionnellement au temps qu'il a appartenu à la Fraternité.

A l'âge de 60 ans, après avoir appartenu à l'union pendant 25 années consécutives, l'adhérent devient membre honoraire, et il est exempté du paiement des contributions mensuelles, avec le droit exclusif d'occuper toute charge honorifique.

Il va sans dire que ces renseignements ont été fort appréciés.

M. Gilbert ajoute que les membres qui sont sans emploi sont priés de s'enregistrer au bureau de l'agent d'affaires, 909, boulevard Saint-Laurent, de 4 à 6 heures de l'après-midi, et de montrer leur carte de travail. Tél. PLateau 6364.

## BAL DE L'INDUSTRIE DU CHAPEAU

Ce soir un événement social important se déroulera dans l'industrie du chapeau. Les unions locales Nos 36 et 49 des chapeliers et des casquettiers d'Amérique ont décidé de célébrer conjointement le septième anniversaire de fondation et la hausse des salaires de 5% dans la chapellerie pour dames, par un souper dansant, en la salle du Workman Circle, 4848, boulevard St-Laurent.

Le souper sera servi à 6 heures précise et les amusements suivront. Un orchestre unioniste de choix a été retenu pour la circonstance.

Les organisateurs n'ont rien négligé pour faire de cette soirée un franc succès.

Donc ceux qui désirent passer une agréable soirée, n'ont qu'à se procurer des billets au numéro 1440, rue Bleury, au 2e étage.

## REMERCIEMENTS

Les Dames Auxiliaires du local 52 de la Fraternité Unie des Charpentiers et Menuisiers d'Amérique remercient bien sincèrement toutes les organisatrices du bal annuel tenu au Club Canadien, samedi soir dernier. Ce douzième bal annuel des Dames Auxiliaires fut un véritable succès.

Aussi les Dames en sont-elles reconnaissantes envers ceux ou celles qui de près ou de loin ont contribué au grand succès remporté. Encore une fois, merci à tous.

TABAC A CIGARETTES

**ST REGIS**

DOUX ET DE QUALITE

Un produit de  
**L. O. GROTHÉ**  
Limitée

# Les Produits de Kuypers Aident l'Effort de Guerre du Canada



FABRIQUÉS DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC, les produits de Kuypers sont maintenant exportés de Montréal aux États-Unis, aux Indes Orientales Néerlandaises, en Amérique du Sud et autres pays libres, apportant ainsi au Dominion des valeurs d'échange importantes.

La Vraie saveur de Hollande du Gin de Kuypers en fait le genièvre qui se vend le plus dans la province de Québec et dans le monde entier.

EXIGEZ LE DE KUYPER — Encouragez le produit qui aide l'effort de guerre du Canada.

10 onces 26 onces 40 onces  
\$1.05 \$2.40 \$3.45

Distillé et embouteillé au Canada sous la surveillance directe de John de Kuypers & Son, distillateurs, Rotterdam, Hollande.

# GIN de KUYPER

MAISON FONDÉE EN L'AN 1695 — EN VENTE AU CANADA DEPUIS PLUS DE 100 ANS.

## INDEX DES UNIONS LABOR DIRECTORY

**CONSEIL DES METIERS ET DU TRAVAIL DE MONTREAL — MONTREAL TRADES AND LABOR COUNCIL.** — Meets every 1st and 3rd Thursday of each month — s'assemble les premier et troisième Jendis de chaque mois, à la salle de l'Assistance Publique, 458, rue LaGauchetière Est. Président, Raoul Trépanier, 1153, rue Saint-Denis, Tél. LA. 2503; secrétaire-correspondant — correspondant-secretary, J.-E. Gariépy, 11, rue Saint-Paul Ouest, Tél. LA. 5361; vice-présidents, Claude Jodoin, 3698, rue Saint-Hubert, Tél. HA. 9355; J.-M. Shannon, 406, rue Champ-de-Mars, Tél. BE. 1182.

**ALLIED PRINTING TRADES COUNCIL.** — To promote the interests of Allied Union Label (which can be had in French or English). The following organizations comprise Council: The Typographical Union No. 176; Jacques-Cartier Typographical Union No. 145; Printing Pressmen and Assistants' Union No. 52; Brotherhood of Bookbinders and Bindery Women's Union No. 91; Photo-Engravers' Union No. 9; Stereotypers and Electrotypers' Union No. 33; Associate member: Amalgamated Lithographers of America No. 27; President, W. Forrest; vice-president, C. Arpin; Recording Secretary, Georges Brunelle; Secretary-Treasurer, James Philip, Room 103, 680 Notre Dame St. W. Tel. MA. 7489. Executive: John Moore, J. A. Ardouin and John Kelly. Auditors: J. A. Ricard, James Singleton, J. A. Ardouin. Council meets second Tuesday of each month at 909 St. Lawrence Blvd.

**UNION TYPOGRAPHIQUE JACQUES-CARTIER No 145.** — S'assemble le 1er samedi du mois, à la salle de l'Union du Commerce, 1079, rue Berri. Président, Charles Coutu, 2058, rue St-Antoine, Tél. FL. 4227; secrétaire, trésorier, Chs.-E. Chailfour, 7430, rue Christophe-Colomb, Tél. DO. 3771.

**TYPOGRAPHICAL UNION No. 176** — Meets first Sunday of each month at the Windsor Hotel, Raymond M. Bennett, President, 337 Melrose Avenue, Verdun; James Philip, Secretary-Treasurer, Room 103, 686 Notre Dame W.; Business hours: 9:00 a.m. to 5 p.m.; Saturday, 9:00 a.m. to 1:00 p.m.; MA. 7489.

**CONSEIL DE DISTRICT DE MONTREAL DE LA FRATERNITE UNIE DES CHARPENTIERS-MENUISIERS D'AMERIQUE. — MONTREAL DISTRICT OF CARPENTERS AND JOINERS OF AMERICA.** — President, Esdras Secours; vice-président, F. Doucet; trésorier, E. Lanthier; secrétaire, Edouard Larose; gardien, Zénon Primeau; agents d'affaires, Ed. Toussaint et E. Bernier.

Assemblée chaque mercredi, à 8 hrs du soir, au Monument National, chambre 10. U. L. 134, s'assemble tous les lundis soirs, au Monument National, chambre 11, C.-J. Raymond, secrétaire.

U. L. 178, s'assemble tous les 1er et 3e Jendis de chaque mois, au Monument National chambre 10, Jos. Remy, secrétaire, 8813, rue Henri-Julien.

U. L. 1127, s'assemble tous les 2e et 4e lundis, au Monument National, chambre 10, Eudore Primeau, secrétaire, 161-4e Ave., Verdun.

U. L. 1244, s'assemble tous les 2e et 4e Jendis, à 904, rue Ste-Catherine ouest, H.-H. Salter, secrétaire, 2282, Oxford Ave., N. D. G.

U. L. 1360, s'assemble tous les 1er et 3e lundis, à 4059, Notre-Dame ouest, H. Martin, secrétaire, 2845, rue Claude, Verdun.

U. L. 1375, s'assemble tous les lers lundis, à 168-1ère Avenue, Lachine. Harris Daoust, secrétaire, 159-1ère Avenue, Lachine.

U. L. 1568, s'assemble les 2e et 4e vendredis, à 1631, rue Létourneux, Charles Thibault, secrétaire, 2435, rue Orliens.

Membres Associés, ce Local s'assemble le 2e mardi, au Monument National, chambre 11.

**UNION DES EMPLOYES DE TRAMWAYS DE MONTREAL, Local 790, Association des Employés de Tramways électriques et de chauffeurs d'Autobus d'Amérique. — Montreal Tramways Employees' Union, Local 790, Amalgamated Association of Street, Electric Railway and Motor Coach Employees of America.** — Quartiers généraux. — Headquarters, 1153, rue St-Denis, Tél. LA. 2503. Officiers — Officers: Elphège Beaudoin, président; J.-G. Gagnon vice-président; O.-A. Neveu, sec.-financier; Raoul Trépanier, agent d'affaires; Alberto Brodeur, trésorier; Joseph Barbusel, secrétaire correspondant; W. Latour, sentinelle. Le Local se réunit le 2e mercredi de chaque mois, à la salle de l'Union du Commerce, 1079, rue Berri, et l'exécutif le lundi précédant l'assemblée régulière à 1153, rue Saint-Denis.

**FRATERNITE DES PEINTRES DECORATEURS ET TAPISSIERS D'AMERIQUE, Local 349.** — S'assemble le 2e et le 4e lundi du mois au No 1331A est, rue Ste-Catherine. Président, Jules Boulet, 1471, rue Champlain; vice-président, C.-A. Mondor, 4227, rue Mentana; secrétaire-correspondant, Didier Joyal, 2046, rue De Lasalle, Tél. CH. 7260; trésorier, L.-P. Boisselle, 4403B, rue Fabre; secrétaire-financier, Raoul Gervais, 4266, rue Marquette; conducteur, A. Goudeau, 9078B est, rue Notre-Dame; Auditeurs: Arthur Bois-menu, 4621, rue Coloniale; Ernest Désève, 6633, rue St-Dominique; A. Chevalier, 2427, rue Jeanne d'Arc; gardien, Jos. Girard, 8145, rue St-André; agent d'affaires, Edgar Gilbert, bureau 909, boul. St-Laurent, chambre 22, Tél. PL. 6364.

**UNION DES TRAVAILLEURS DE LA CHAUSSURE, Local 249. — BOOT & SHOE WORKERS' UNION.** — S'assemble tous les vendredis soirs à 1331A est, rue Ste-Catherine. Président, Roméo Talbot, 1849 est, rue Marie-Anne; vice-président, Delphis Jodoin, 1766, rue Panet; secrétaire-archiviste et correspondant, N. Gervais, 2112, rue Wolfe; secrétaire financier, trésorier et agent d'affaires, Charles McKecher, 1331A est, rue Ste-Catherine, Tél. CH. 6511, résidence, CL. 7125; assistant agent d'affaires, Lionel Thibault, 4670, rue Papineau, Tél. AM. 7062; sentinelle, Philias Leclair, 1438, rue Amherst. L'exécutif s'assemble le 1er et le 3e mercredi du mois, à 1331A est, rue Ste-Catherine. Président, Jos. Giroux, 3446, rue Dorlon; vice-président, Mlle Edna Tremblay, 1655, rue Visitation; secrétaire, Jos. Beaugrand, 1598, rue Beaudry.

et distribué aux membres, les avertissant de leur négligence.

Les membres ont appris avec regret la mort soudaine de leur confrère Napoléon Beaudin. Un vote de condoléances a été pris debout, dans un profond silence, à cette occasion et aussi à l'adresse des confrères suivants qui ont perdu un proche parent: E. Pichette, E. Bouvier et E. Lan-glois.

## Les tailleurs de fourrures

Le Conseil conjoint des unions locales 66 et 67 des ouvriers de la fourrure a décidé de tenir une autre réunion de tous les tailleurs de cette industrie. Cette assemblée eut lieu mercredi dernier, sous la présidence de M. Napoléon Morrier, à la salle de l'Union du Commerce, 1079, rue Berri.

Au delà de 100 tailleurs de fourrures répondirent à l'appel de M. Albert Roy, vice-président général de l'Union internationale des travailleurs en fourrure. Ce dernier rappela aux intéressés qu'ils avaient montré jusqu'ici trop d'indifférence envers leur union, surtout par leur négligence d'assister aux assemblées, comme il est de leur devoir de le faire, comme tous les autres membres. Il est malheureux, souligna M. Roy, que la plupart des tailleurs de fourrures ne connaissent même pas les conditions sous lesquelles ils travaillent. Cette idée, dit-il, de laisser aux autres de voir aux responsabilités de l'administration de l'union, n'est pas toujours dans l'intérêt de l'organisation, ni dans celui des membres en particulier.

M. Roy expliqua les inconvénients dont les tailleurs sont responsables dans les ateliers. Il leur reprocha de ne pas être assez braves pour exiger un plus haut salaire, lorsque les autorités exigent d'eux un plus fort rendement. Il fit une comparaison entre le salaire minimum garanti par l'entente collective de travail et le salaire maximum que l'ouvrier a toujours le droit de réclamer quand on le force à donner un meilleur rendement ou que ses capacités justifient. C'est sur ce point que M. Roy insista pour que les tailleurs de fourrures assistent plus régulièrement aux réunions, afin d'apprendre de ceux qui sont autorisés à voir à l'application des diverses clauses du contrat collectif de travail, les devoirs qu'ils ont à remplir lorsqu'ils sont au travail.

On dirait, ajoute M. Roy, que les ouvriers en fourrures semblent ne pas être conscients de l'augmentation constante du coût de la vie et que nous ne cessons de mettre la main à la poche pour le paiement de taxes de tous genres.

M. Roy fit quelques remarques sur la différence des salaires et des conditions de travail d'il y a vingt ans et celles d'aujourd'hui. L'ouvrier a besoin de l'aide de ses camarades de travail, c'est pour cela que l'union existe. Celle-ci sera en sûreté,

dit-il, lorsque tous les tailleurs de fourrures seront membres de l'union.

Il ne faut pas, par conséquent, remettre au lendemain ce qui peut être accompli aujourd'hui même.

La loi des conventions collectives fait partie de nos statuts provinciaux, pour la protection de l'ouvrier, mais existera-t-elle encore dans deux ou trois ans d'ici? Shon, qu'advient-il, souligne M. Roy, si les ouvriers en fourrures ne se préparent pas en conséquence, dès à présent, car si l'union devenait, par exemple, dans une position précaire, elle ne pourrait obtenir un contrat de travail strictement d'union. En terminant, il fit un nouvel appel aux tailleurs de s'intéresser de plus en plus à leur union, qui leur fait obtenir de grands avantages. Il réclame aussi leur présence ainsi que celle de leurs camarades qui ne sont pas présents, pour une autre réunion de ce genre, qui aura lieu mercredi, le 21 mai prochain, en la salle de l'Union du Commerce, 1079, rue Berri.

D'autres remarques dans le même ordre d'idées furent faites par les confrères Emile Perreault, Harry Miller et H. Bélaïr.

## LES MEMBRES DU CONSEIL SUPERIEUR DU TRAVAIL SERAIENT CHOISIS

Il paraîtrait que les membres du conseil supérieur du travail qui doit être créé suivant une loi spéciale adoptée l'an dernier par l'Assemblée législative seraient choisis. Mais on ne croit pas, toutefois, que les noms des membres soient annoncés avant la fin de la session actuelle.

Ce conseil supérieur du travail, accordé à la demande des ouvriers de la province de Québec, doit, dit-on, rendre de grands services non seulement à la classe ouvrière, mais à tous les industriels. Son but sera de coordonner la législation ouvrière et sociale et d'étudier tous les problèmes qui surviennent dans son application. Le conseil s'intéressera également à toutes les questions économiques.

A la demande du ministère du travail, les groupements patronaux et ouvriers avaient soumis, il y a quelques mois, une liste de leurs membres qu'ils désiraient voir les représenter au conseil supérieur du travail. Ce sont ces listes qui ont servi au choix des membres du conseil.

## LES CORDONNIERS PROPOSENT UN AMENDEMENT AU CONTRAT COLLECTIF

Vendredi dernier, ce fut la première réunion de l'union locale 249 des travailleurs en chaussures, tenue sous la présidence du nouveau président R. Talbot, depuis la dernière élection.

L'exécutif recommanda qu'une liste de prix nouvelle, pour augmentation de salaires de 15 pour cent, soit soumise à la Narwil Shoe Company.

M. Charles McKecher, agent d'affaires, a été autorisé à aller faire les représentations nécessaires aux autorités de la compagnie, aussitôt que possible.

Vint ensuite un sujet d'une grande importance qui souleva un vif débat. Il s'agissait de savoir comment interpréter les causes pour réclamations à faire aux manufacturiers au sujet des retenues de salaires.

On alléguait qu'il semblait difficile pour le comité paritaire de l'industrie de la chaussure de présenter des réclamations relatives aux retenues de salaires, en se basant sur le salaire horaire.

Finalement, on proposa qu'un amendement soit apporté au contrat collectif de travail actuel, à l'effet que le prix horaire, tel que fixé dans l'entente collective, soit changé et que la clause s'y rapportant soit modifiée en y insérant les mots: "que le prix de pièce prévale et soit basé sur le minimum des classifications générales". Autrement dit, que le contrat de travail soit régi à l'avenir par les taux à la pièce au lieu du taux horaire.

Cet amendement fut approuvé à l'unanimité; il sera soumis au comité paritaire qui le soumettra ensuite au ministère du Travail pour approbation et ratification.

Pour prévenir les membres du danger de perdre leurs bénéfices de décès, au cas où ils négligeraient le paiement de leurs contributions après huit semaines, le confrère Lionel Thibault donna lecture des articles 27 et 28 de la constitution.

La section 27 dit que tout membre étant arriéré de plus de 8 semaines de contributions sera suspendu et privé de tous bénéfices et privilèges.

La section 28 dit que les membres suspendus devront, pour revenir membres de l'union, payer un honoraire d'initiation de \$5.00, en plus de toute amende ou cotisation à leur débit.

On décida qu'un pamphlet soit imprimé

LA GRANDE ACTUALITE.

## Considérations d'économie provinciale

Les minima généraux de salaires en face du coût croissant des articles de première nécessité.

Les minima généraux de salaires, tels qu'appliqués en notre province depuis quelques années, ont été conçus à une époque où les conditions économiques en notre province étaient moins précaires qu'aujourd'hui, à un moment de notre histoire où le coût de la vie était relativement stable avec tendance à la baisse. Or, ces minima généraux prévalent encore aujourd'hui, alors que, de septembre 1939 à mars dernier, la moyenne générale du coût de l'existence a augmenté d'environ dix pour cent. Il est même possible, sinon tout à fait probable, que cette moyenne va augmenter, de façon plus ou moins continue, non seulement jusqu'à la fin du conflit en cours, mais aussi après, peut-être longtemps après.

Dans ces conditions et devant les perspectives plus ou moins sombres que nous offre, sous toutes réserves, un avenir aux aspects peu encourageants, il importe que les autorités compétentes fassent une immédiate révision de ces minima généraux de salaires qui prévalent actuellement dans la province de Québec. Evidemment, cette révision ne peut avoir d'autre but que d'élever tous ces minima afin d'assurer un supplément de protection économique à des milliers d'employés des deux sexes qui, en l'état actuel des choses, sont incapables de se protéger eux-mêmes contre les incertitudes d'une économie spéculative parce que livrés à leurs seuls efforts individuels.

Il est vrai que le gouvernement fédéral, depuis quelque temps, est utilement intervenu par un contrôle partiel des prix et que, de ce chef, les fluctuations du coût de la vie sont réduites à leur plus simple expression quant à certains articles de grande consommation et aux loyers, par exemple, mais ce contrôle n'embrasse pas assez de ces articles de grande consommation pour mettre un terme salutaire aux déambulations de la courbe des prix qui tend toujours à se diriger vers le haut du graphique. D'où la nécessité immédiate de réagir sans perdre un temps précieux à des discussions académiques pour le moins superflues et avec la ferme intention d'élever au plus tôt ce "plancher des salaires" qui constituent ces minima généraux dont la fixation est prévue par la loi du salaire minimum de notre province, aussi bien que par nombre de conventions collectives de travail qui établissent des taux de salaire beaucoup trop bas.

Cette majoration générale des salaires est pressante, pour ne pas dire plus, n'en déplaise à ceux qui prétendent que la main-d'œuvre ouvrière est toujours suffisamment rétribuée pour ce qu'elle produit. En effet, il est encore des gens qui, lors de l'évaluation du salaire, pensent que c'est se conduire en révolutionnaire que de faire entrer, en toute première ligne de compte, le niveau du coût de la vie; ils invoquent toutes sortes de raisons plus futiles les unes que les autres pour prouver qu'ils ne peuvent augmenter les salaires actuels, que leur industrie ne peut absorber de charges supplémentaires. Si cela était vrai, il vaudrait mieux que ces établissements ferment leurs portes au plus vite car une industrie qui ne peut payer un salaire équitable à ses employés n'a pas le droit d'exister, elle est une menace pour les bons employeurs et un fardeau pour la société. Il faut insister pour faire rendre justice à nos ouvrières et à nos ouvriers, surtout aux non-syndiqués, soit ceux qui se reposent sur l'Etat du soin d'établir un minimum un peu plus humain pour la rétribution de leur travail.

Il faut donc se rendre à l'évidence que trop de salaires actuellement en vigueur sont trop bas et qu'il convient de les élever suffisamment dans le plus bref délai possible, ne serait-ce que pour jeter un peu de baume sur ces innombrables âmes ulcérées par les tragiques répercussions de la guerre et atténuer quelque peu l'inquiétude qui règne dans les esprits du fait des conséquences du conflit européen, tant au point de vue politique qu'au point de vue économique.

### LES DIFFERENDS INDUSTRIELS NE PREOCCUPENT PAS LES AUTORITES CANADIENNES

Le gouvernement canadien ne se préoccupe pas outre mesure des différends industriels qui pourraient se produire au Canada.

Récemment, le ministre fédéral du Travail est venu à Montréal pour se rendre compte de l'ampleur que prenait l'effort industriel dans le domaine des avionneries, lesquelles emploient environ 18,000 ouvrières et ouvriers dans le seul district de Montréal. Dès son arrivée en la métropole canadienne, les journalistes ont interviewé le ministre et lui ont demandé entre autres choses, ce qu'il pensait de la situation par rapport aux grèves. A quoi l'hon. Norman McLarty répondit :

"Toute difficulté qui surgit", dit-il, "est sans grande importance et elle peut être aplanie sans peine par un peu de bonne volonté de part et d'autre. Cette bonne volonté est d'ailleurs manifeste, aussi bien du côté des employeurs qu'en ce qui concerne les employés eux-mêmes. Il n'y a rien qui soit de nature à alarmer qui que ce soit."

En effet, si les patrons y mettent autant du leur que leurs ouvriers, il n'y a aucun doute que le danger des grèves au Canada, dans les industries de guerre et ailleurs, demeurera un danger minimum.

### Un leader ouvrier

Une dépêche de New-York, nous apprend la mort de M. James P. Meagher, membre de l'exécutif général de l'union internationale des télégraphistes commerciaux.

M. Meagher était un des principaux organisateurs des télégraphistes de la Presse Associée, à New-York.

### UN NETTOYAGE DE L'ELEMENT COMMUNISTE A MONTREAL

On sait que l'"Int. Ladies' Garment Workers' Union" est au premier rang de l'effort de guerre des ouvriers canadiens. Elle a contribué \$100,000 au premier emprunt de guerre du Canada et ses membres se sont engagés à acheter régulièrement des certificats d'épargne de guerre.

Lors de la souscription à l'emprunt de guerre, les organisateurs et directeurs avaient eu à faire face à une opposition concertée émanant d'un groupe de communistes qui furent, par la suite, écartés des postes importants, voire du bureau de direction. Ce groupe communiste a continué sa campagne contre toute contribution à l'effort de guerre, faisant distribuer parmi les membres de l'union des pamphlets dénonçant l'effort de guerre et s'opposant à l'achat des timbres et certificats d'épargne.

Ce groupement s'intitule parfois "Communist party of Canada" et d'autres fois "Le groupe pro-démocratique des ouvriers de la robe."

L'union a commencé une campagne de nettoyage et elle est bien déterminée à empêcher que les éléments communistes ne s'infiltrerent dans ses rangs.

### DEVANT LE VESUVE !

Un Américain contemple le Vésuve en éruption.

—Vous n'en avez pas de pareil, en Amérique? lui fait remarquer son guide italien.

—Non, répond flegmatiquement le citoyen des Etats-Unis. Mais si nous en avions un pareil, les pompiers de New York l'auraient rapidement éteint!

## Deux idéologies aux prises

Ce sont, d'une part, les démocraties dites libérales parce qu'elles demeurent plus ou moins accrochées au libéralisme économique, les démocraties où règnent encore en partie les idées issues de 1789 touchant l'équivalence sociale entre les individus et, d'autre part, les abominables puissances axistes dont la morale grossière se fonde sur le sang et le vol, sur l'assassinat massif et chronique ainsi que sur l'intenable prétention selon laquelle les malheureux habitants soi-disant aryens seraient seuls de race pure (!!!), supérieure à toute autre et destinés à dominer le monde par le fer et le feu, le tout au nom des divinités apocryphes d'un paganisme débilant.

Les démocraties ont donc le devoir impérieux de lutter jusqu'au bout, de lutter avec une farouche énergie contre cet infernal danger social de l'idéologie totalitaire, que sa marque d'origine porte le fascio romain ou la croix gammée de Berlin. Et ce devoir, nous devons l'accomplir non seulement pour conserver intactes les fonctions essentielles de notre démocratie particulière, ce qui serait bien insuffisant en soi, mais aussi dans le but d'en moderniser, d'en humaniser le mécanisme économique, de l'épurer de son équivoque spéculative et de l'asseoir solidement sur les larges fondations d'une économie équitablement distributive, d'une économie qui tienne compte de cette nécessité primordiale d'élever la dignité humaine au niveau qui convient. Il ne vaudrait pas de gagner la guerre, en effet, de vaincre les supergangsters de Berlin et de Rome et de désinfecter l'Europe de leur ignoble tyrannie si ce nettoyage à grande eau n'avait d'autre but que de sauvegarder notre démocratie en sa forme actuelle ou de n'y opérer que des retouches insignifiantes.

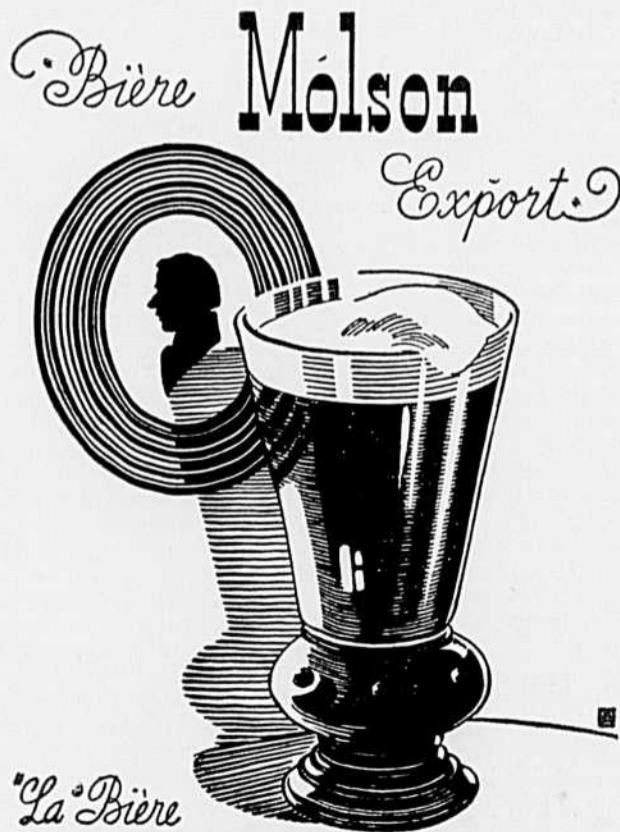
Le monde ouvrier canadien n'a que faire d'un régime où, à l'exception des crétiens exaspérés qui le dominent de toute l'envergure de leurs forfaits et de tout l'avachissement des populations fascistes et nazies qui le subissent, tout le monde est plus ou moins inexorablement condamné aux travaux forcés à perpétuité. Et c'est précisément contre cette effroyable perspective d'esclavagisme intégral que nous nous inscrivons en faux, que nous bataillons en ce moment autour des charniers historiques de l'Europe et du bassin méditerranéen. Nous ne pouvons traiter normalement avec des groupes de gens dont toute l'attitude est imprégnée de mauvaise foi, dont les moindres actes sont marqués au coin d'une férocité sans exemple depuis l'époque tristement fameuse où les Césars de la Rome antique alimentaient de chair humaine les fauves affamés de leurs cirques et utilisaient ces carnassiers en rut comme autant de bras séculiers chargés de tuer les chrétiens d'autrefois pour leur apprendre à vivre selon les préceptes d'un paganisme déjà décadent.

Mais il ne s'agit pas, nous le répétons, de sauvegarder notre actuelle démocratie dans toute sa trop imparfaite intégralité. Notre effort de guerre doit nous mériter, après la victoire prochaine, une démocratie meilleure, plus humaine, un ensemble épuré de ses concepts économiques démodés et embelli du sens de la justice sociale envisagée dans son acception la plus large. En effet, notre démocratie d'après-guerre devra être profondément modifiée ou ne plus être. Maintenant qu'à la lumière des leçons tirées de l'économie de guerre nous touchons mieux du doigt les plaies de notre désordre économique d'avant-guerre, il importe que nous fassions un sérieux inventaire de ses imperfections et que, advenant le moment psychologique, nous les liquidions sans défaillances, sans arrière-pensée comme sans regrets superflus, dussent certaines de nos conventions sociales et de nos traditions d'hier être bousculées sans le moindre ménagement.

Pour que notre néo-démocratie de demain n'ait pas à regretter nos sacrifices d'aujourd'hui, il lui faudra, le moment venu, se refaire une beauté sociale digne des espoirs que nous aurons placés en elle. Car si une démocratie suffisamment humanisée n'était pas le juste prix de notre victoire contre les professionnels de l'assassinat collectif, notre effort de guerre actuel serait presque vain. Or, nos sacrifices actuels ne doivent pas avoir été consentis en vain. Et c'est à nous d'y voir en faisant subir à notre économie d'après-guerre les multiples réformes qui s'imposent si nous voulons qu'elle demeure la justification vivante de notre lutte homérique contre les puissances totalitaires.

La démocratie ouvrière canadienne est partie intégrante d'une des deux idéologies aux prises. Se réclament de l'autre nos internés et les quelques milliers d'autres colonnards qui mériteraient de l'être, au moins jusqu'à la fin du conflit en cours.

PIERRE GUIMONT.



La Bière

Que Votre Arrière Grand-Père Buvait

# L'électricité: propriété publique

"La province de Québec, devenue propriétaire de la Beauharnois, coopèrera loyalement, généreusement, judicieusement avec les compagnies privées... Si le trust de l'électricité refuse de coopérer, il nous restera à choisir entre le trust et le peuple. Pour ma part, mon choix est fait et je prendrai l'intérêt du peuple."

HON. M. MATHEWSON, Trésorier provincial.

L'internationalisation du fleuve Saint-Laurent par sa canalisation et la provincialisation de la Beauharnois défraient en ce moment la chronique et il y a de quoi. Ce sont là deux projets d'une exceptionnelle importance, l'un au point de vue international et l'autre au point de vue provincial, tous deux ayant cependant une valeur économique assez semblable.

On remarquera, à propos de l'étatisation de la Beauharnois, que les adversaires du projet se limitent à des financiers conservateurs qui pensent selon une tradition bien définie en ce qu'ils ne voient pas plus loin que le bout de leur nez et se refusent à envisager cette affaire autrement que dans les limites étroites de leur égoïsme individuel. Pour ce qui est des adversaires de la canalisation du Saint-Laurent, ils sont à la fois politiques et financiers, politiques de métier et spéculateurs professionnels. Ces ennemis de tout progrès social qui ne leur rapportent pas la forte somme se recrutent surtout parmi les conservateurs sociaux les plus attardés, dans ce monde interlope des gros financiers à courte vue et de politiciens de même métal qui, eux non plus, ne voient pas plus loin que leurs petits intérêts électoraux et qui, dans ce fâcheux état d'esprit, extériorisent leur mauvaise foi pour montrer qu'ils font au moins quelque chose pour gagner leur indemnité parlementaire. Mais financiers réactionnaires et maniganceurs politiques n'ont guère de chance de prévaloir à une époque aussi véritablement grave que celle dont nous sommes tous les témoins inquiets. En effet, les ploutocrates endurcis et les aboyeurs publics qui sont à leur remorque peuvent se le tenir pour dit, n'en déplaise aux organes équivoques d'une presse défaitiste et domestiquée aux puissances d'argent.

La guerre actuelle, est-il besoin de le souligner, ne laissera pas que des désastres dans son sillage. Incidemment, elle a aussi pour résultat de faire réfléchir un tas de braves gens qui, en période soi-disant normale, n'eussent pas osé pousser la témérité jusqu'à se permettre des réflexions non préalablement autorisées par les oracles du jour. Depuis septembre 1939, tout cela est changé et les oracles d'hier ont heureusement perdu leur crédit auprès des foules songeuses et intellectuellement réveillées. C'est là, sans aucun doute, un signe des temps et de très bon augure pour l'avenir de notre démocratie.

À noter, en passant, que les trusts ne seraient pas des choses si représentables en soi si leur objet était de servir le public consommateur dans les meilleures conditions possibles de bon marché et d'efficacité et sans autre but, au point de vue strictement financier, que d'équilibrer un budget où ce qu'on appelle les intérêts particuliers n'auraient rien à voir. Mais notre actuel trust de l'électricité n'est pas précisément de ce genre et il ne sert ce bon public que pour l'exploiter, pour en tirer des dividendes, lesquels sont d'ordinaire prélevés sur des capitalisations factices ou de flagrantes surcapitalisations. C'est ainsi que la provincialisation de la Beauharnois serait une excellente chose pour les habitants de cette province si, bien entendu, le prix d'achat payé aux propriétaires privés de cet établissement était strictement le prix coûtant, pas un centin de plus. Autrement, la province ferait un marché de dupe et le public en serait pour ses frais d'attente et d'espairs déçus. Tout tient donc dans le prix d'achat que paiera la province à la compagnie propriétaire de cette usine génératrice d'électricité.

Cet achat, prélude à la formation d'un "hydro" québécois, présente un intérêt tout particulier aux observateurs en ce qu'il permettra de constater quels sont ceux qui prennent véritablement l'intérêt de la grande masse des consommateurs de cette province, en leur procurant force motrice et lumière à des taux plus modérés que ceux jamais exigés auparavant.

## SECURITE-AUTOMOBILE

L'article 25 du règlement 1319 (Circulation de la cité de Montréal se lit comme suit : "Aucun conducteur de véhicule allant dans la même direction qu'un tram qui a arrêté pour laisser monter ou descendre des voyageurs ne doit, à moins d'un ordre contraire d'un agent de la paix, faire avancer son véhicule au delà de la porte à l'arrière-partie du tram, avant que tous les voyageurs qui en sont descendus n'aient atteint le trottoir ou une zone de sécurité. Dans le cas d'un véhicule qui a déjà dépassé la porte d'arrière d'un tram, lorsque ce dernier a arrêté, le conducteur de ce véhicule doit l'arrêter avant d'atteindre la porte suivante du dit tram. Aux endroits où une zone de sécurité a été établie le conducteur d'un véhicule n'est pas tenu d'arrêter, mais, s'il n'arrête pas, il doit continuer à avancer avec précaution afin de ne pas mettre en danger la sécurité des piétons et la vitesse de tel véhicule ne doit pas dépasser huit (8) milles à l'heure."

En rappelant cette prescription importante aux automobilistes, dans le bulletin qu'elle leur communique chaque semaine, la ligue de sécurité de la province de Québec,

les invite à s'y soumettre de bon gré au lieu d'attendre que la police soit obligée de sévir contre les délinquants, comme l'inspecteur T.-O. Leggett, du service municipal de la circulation, a récemment promis de le faire.

On conçoit que le piéton a des torts, mais il a aussi des droits et parmi ceux-ci, celui de pouvoir monter dans un tramway ou d'en descendre sans se faire molester et sans être forcé de réaliser des prodiges d'acrobatie pour se rendre au trottoir ou au véhicule public. Certains automobilistes considèrent avec mépris la gent pédestre qui voyage en tramway et ne se gênent pas pour éparpiller à l'intersection une foule qui attend le "ptit char".

Même là où il y a une zone de sécurité, la loi ne donne pas le droit au conducteur d'auto de foncer aveuglément; il est nécessaire que le piéton se transporte de cette zone au trottoir. Il ne peut pas sauter par dessus les voitures.

L'affiche "Signalez du trottoir" n'autorise pas l'automobiliste à appuyer sur l'accélérateur pour arriver à tout prix au coin avant que le tramway ne se soit complètement immobilisé. L'esprit de collaboration et la charité élémentaire de part et d'autre éviteront ces abus et atténueront cette guerre des nerfs que le chauffeur fait au piéton et les représailles que celui-ci conçoit pour se venger de ce "richard" qui semble vouloir l'écraser.

## ATTENTION

—Je vais publier un volume de vers sous le pseudonyme de Dupont.

—Vous ne devriez pas faire cela : vous allez faire soupçonner des milliers d'innocents.

# Canadian Soldiers Uniforms

When Johnny, the Soldier Boy, goes marching past, take a second look at his battle dress. It is an amazing garment. There is more to it than appears on the surface. It is the most scientifically-built soldier's uniform which ever covered a fighting man.

Battle dress is made of drab serge which weighs between 21 and 22 ounces to the yard. The average soldier requires 3 1/4 yards. With this must go 2 1/4 yards of lining, two rubber and 38 metal buttons and two pairs of hooks and eyes. Then there is collar canvas, thread, and a few other odds and ends to make it complete. The suit weighs from 4 to 4 1/2 pounds, depending upon the size, and in the Canadian army there are 21 sizes to fit soldiers of every height, weight and shape.

A finished suit contains 99 pieces of cloth and lining, 46 in the tunic, 53 in the pants. There are just 120 operations in the making of a uniform... and the task of sewing on 40 buttons is classed as but one operation. All buttons are concealed. This serves the dual purpose of eliminating the chance that a gleaming button might reveal the position of a soldier in action, and of doing away with the arduous task of button cleaning.

You may not have noticed it, but this is an air-conditioned suit. When the winds are raw and chilly, it can be closed up as tight and snug as an insulated house, but under the arms there are three little ventilators, about as big as a goodsized pea. One of the smoothest pieces of machinery to be seen in the clothing factory is that which jumps forward, punches these holes in the cloth, slips back and sews the edges, more neatly

than could be done by the best button-hole operator in the land.

A uniform of this type is a product of study and experiment. It must embody every possible feature of comfort, freedom of movement and good wearing quality. The design helps the suit to give good service. It is strongly reinforced at any point of special strain. Each suit is subjected to careful inspection to make certain there are no flaws in material or workmanship.

The development of manufacturing in Canada since 1914 has been a modern miracle. The production of battle dress, under present conditions, is geared to approximately 35,000 suits a week. How many could Canadian industry produce if there came a sudden demand for full production, that is, the highest possible limit without disturbing the ordinary demand for men's clothing? That question was asked of a leading manufacturer recently, and his answer was: "Give us six weeks to tool up and Canadian industry could produce 100,000 suits a week."

But what is meant by those cryptic words "tool up"? Even in mass production of so relatively simple a product as suits of clothes there is involved necessary organization and preparation. It is impossible to place an order of this kind and have it turned out at a minimum price without preliminary organization. But given this period, Canadian industry could put battle dress on every male in the Dominion between the ages of 18 and 45 and do it in less than 23 weeks. It will not be necessary, but it is gratifying to know that Canadian industry has the capacity — the reserve of power which makes such things possible.

## L'OUVRIER FRANC ET SINCERE

Mais qui est-ce donc qu'un ouvrier sincère? Voici la réponse et nous désirons qu'elle soit bien lue et mise en pratique par nos soi-disant unionistes.

Celui qui assiste régulièrement aux réunions de son union.

Celui qui paie sans retard sa contribution mensuelle ou hebdomadaire.

Celui qui ne critique jamais à tort les officiers.

Celui qui observe à la lettre la constitution et les règlements locaux.

Celui qui est poli et prévenant pour les officiers et ses confrères membres.

Celui qui ne tolère pas qu'un membre critique injustement son union locale.

Celui qui se dévoue à propager volontairement les besoins de son union.

Celui qui se dévoue sans mesure au progrès de son union.

Celui qui se pénètre de plus en plus de l'esprit unioniste et qui ne fait jamais ami avec des clans qui reflètent l'égoïsme même.

Enfin, celui qui est un modèle sans reproche et d'un dévouement inlassable, d'un courage admirable à la tâche qui s'impose, de défendre son union chaque fois qu'elle sera attaquée injustement.

Voilà, ce que l'on attend d'un véritable et sincère unioniste.

## PAS DE TRIBUNAL DU TRAVAIL CETTE ANNEE DANS LE QUEBEC

Le Travail Organisé réclame depuis plusieurs années la création de tribunaux spéciaux pour entendre exclusivement les causes se rapportant aux litiges entre patrons et ouvriers. Le ministre du Travail, l'hon. M. Rochette, s'était même prononcé en faveur de tels tribunaux.

Il paraît qu'un tel organisme ne sera pas créé pour le moment, mais qu'on arrivera virtuellement au même résultat

sans avoir à bouleverser nos institutions existantes. En effet, dit-on, l'honorable Rochette serait en pourparlers avec le juge en chef de la Cour Supérieure et celui de la Cour des Magistrats afin que les causes se rapportant au travail soient centralisées et entendues par certains juges des cours existantes, qui se seront spécialisés dans l'étude des textes et de l'esprit des diverses "lois sociales". Si l'entente projetée entre le Ministre du Travail et les dirigeants de nos cours de justice aboutit au résultat désiré, ce sera un grand pas de fait pour empêcher que des jugements obsolument contradictoires soient rendus relativement à des litiges identiques quant aux faits et au fond.

## UNE LEÇON

Un jour, une femme entra dans un débit de boisson et s'avança tranquillement vers son mari assis à une table et buvant en compagnie de deux amis.

Elle plaça un bol couvert sur la table et dit : "Pensant que tu serais trop occupé pour revenir à la maison manger ton souper, je me suis décidée à te l'apporter ici".

Elle sortit sans rien ajouter.

Son homme se mit à rire, mais il avait l'air gêné. Il invita quand même ses amis à partager son souper. Il enleva le couvert. Mais le bol était vide. Il contenait seulement un billet sur lequel il lut :

"Je souhaite que ton souper te semble bon. C'est le même que ta femme et tes enfants auront à la maison."

## LEÇON DE POLITESSE

La dame, debout. — Jeune homme que diraient votre mère et votre femme si personne ne leur offrait un siège dans le métro?

Le jeune homme. — Elles ne diraient rien : je suis un orphelin et célibataire.

## Buanderie - IMPERIAL - Laundry & SUPPLY CO.

TEINTURIERS — NETTOYEURS  
Excellent service de blanchissage

DYERS AND CLEANERS  
Superior Laundry Service

Lavage de famille à prix modérés

Family Washing at Popular Prices

Téléphonez FALKIRK 1179  
1471, RUE PARTHENAIS

Call FALKIRK 1179  
1471 PARTHENAIS STREET

## AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

Avis est par les présentes donné que IRENE COADIC MURPHY, de la cité et district de Montréal, Province de Québec, s'adressera au parlement du Canada, à sa présente ou à sa prochaine session afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son époux, NELSON PETER MURPHY, assistant gérant, de la cité et district de Montréal, Province de Québec, pour cause d'adultère et d'abandon.

Daté à Montréal, Province de Québec, ce 7ème jour d'avril, 1941.

MERGLER & MERGLER  
Procureurs de la requérante.  
Chambre 803, édifice Tramways,  
Montréal.

## From Our Readers

Mr. Editor,  
Labor World,  
Montreal.

Dear Sir:

The essential and most salient difference, between a democracy and a totalitarian form of government may be expressed by the statement that under the former, the law is made for the people, whereas in a totalitarian governed country, the people are made to fit the law, whether they like it or not.

All intelligent people recognize the fact, that no practical value attaches to an impracticable law. There are many sincere and well-meaning people who believe that their own interpretation of the moral aspect of a situation provides the necessity for the passage of a law prohibiting this or that human practice. What such individuals fail to recognize is the fact, that there is a very wide diversity of opinion

with regard to what may be moral or not.

There are in Canada and all other countries, very substantial numbers of respectable people, who see nothing immoral or unmoral in the moderate use of alcoholic beverages. To tell them that they cannot exercise what they esteem as the democratic privilege, of taking a drink if they so desire, is an invitation to incipient revolution against such regulations, and what is equally important, it subconsciously or otherwise, creates resentment against all laws.

This somewhat surprising by-product of the passage of such a law was demonstrated to an appalling extent, in the United States during the prohibition era.

It would be absurd to contend that there are no abuses identified with the alcoholic beverage business. Licensees are occasionally tempted by the desire for greater gain to resort to irregular practices, and it

is the duty of the law enforcement officers in such circumstances, to deal summarily with such individuals.

It is chiefly through such conditions that an otherwise respectable business is brought into disrepute, through no fault that may be attributed to the vast majority of those in that business. This is true, because the public, incensed by an abuse, jumps to a wrong conclusion, with respect to the cause of the abuse, and many suffer, who have not in any way contributed to the undesirable condition which has arisen.

It is due therefore, to such circumstances as these, that reformers sometimes fall into the error of not analyzing completely the situation out of which abuses have proceeded.

Andre DOYNEL.

Salesman: "I've had singing noises in my ears of fand on all day."

Wife: "No wonder. You left your sample case at home this morning and took along the portable radio set."

## Twenty Years of Service

By RUTH TAYLOR

The final destiny of Labor will be determined not by a small group of highly skilled men, but by the great mass of the so-called common workers, for if Labor is to make progress it must carry with it every last man on the job. Unless it does so, the men who are left behind are going to hang on as a dead weight.

One of the greatest factors in helping Labor help itself has been the Workers Education Bureau. Dr. Stelzle was particularly interested in the work of this Bureau and had looked forward to taking part in the 20th Anniversary Celebration which is being held on the afternoon of April 26th. Recently he wrote of the Workers Education Bureau:

"It has been the means of bringing to the workers themselves a larger conception of life through service for others, so that together they may make real the dreams of the men and women who have toiled in the obscure places of our country, hoping for that glad new day when their ambitions may be realized, but lacking the knowledge and understanding which would make this possible."

The 20th Anniversary of the Workers Education Bureau will be celebrated in a distinctly democratic way — by a Town Hall meeting at historic Town Hall in New York. Dr. George V. Denny, founder and conductor of the famous Town Hall of the

Air, will act as moderator of the meeting, at which will be presented the dramatization of fifty years of Workers Education.

The afternoon meeting will be followed by a dinner at which Matthew Woll, chairman of the Workers Education Bureau, will serve as toastmaster. Among the speakers will be William Green, president of the American Federation of Labor, Thomas E. Burke, president of the Workers Education Bureau, Dr. John Studebaker, United States Commissioner of Education, Miss Hilda W. Smith, director of the Workers Service of the WPA, and Drummond Wren, secretary of the Canadian Workers Education Bureau. It is also expected that President Robert Clothier of Rutgers University will speak, and it is hoped that, weather conditions permitting, it will be possible to have a broadcast from England by Hon. Arthur Greenwood.

These meetings will be of great interest to Labor, for their purpose is to frankly and freely discuss the problems confronting Labor today and how the Workers Education Bureau as Labor's own representative can help in the adequate facing and meeting of these problems.

### A. F. OF L. AIDS DRIVE FOR DEFENSE WORKERS

President William Green this week announced that the American Federation of Labor would work hand in hand with the U. S. Employment Service in a nation-wide drive to locate skilled workers for national defense jobs.

The Federation, Green said, is urging all craftsmen available for defense work to register with local Employment Service offices.

### CANADA CARLOADINGS KEEP UPWARD TREND

Ottawa. — An increase in car-loadings was recorded in the week ended March 29. The total was 57,516 cars, against 56,090 for the previous week, and 43,567 cars for the same week last year.

### "MOUNTIES" REWARDED FOR EFFECTIVE WORK

Ottawa. — The colorful Royal Canadian Mounted Police are to be paid a little more money for their policing job. This is due to the fact that they have succeeded in preventing a single case of sabotage in the Dominion. When Justice Minister Lapointe made this announcement in the House of Commons yesterday, he was cheered to the echo.

# The Citizens of Quebec Must Not be deprived of their Liberties\*

\*Liberty—Exemption or freedom from arbitrary, despotic, or autocratic rule or control.—Oxford Dictionary.

At this moment so-called reformers are attempting to foist upon the Citizens of the Province of Quebec measures in connection with Quebec's Liquor Laws which, if enacted, would deprive them of those liberties which are their traditional birthright.

Therefore we, the Brewers of the Province of Quebec, desire to go on record herewith and it is our belief

**That,** proposed drastic changes in our liquor laws will render them unenforceable, and will result in the spread of lawlessness throughout the Province.

**That,** experience has taught that when the privileges of the public are suppressed beyond the point, which the majority of good law-abiding citizens regard as necessary, there is created a train of evils.

*The evils may be enumerated as follows:—*

- (1)—A widespread establishment of "Blind pigs" and "Speakeasies".
- (2)—Demoralization of youth; widespread traffic in narcotics and white slavery.
- (3)—A breaking down of law enforcement.
- (4)—Violence, gangsterism, illicit manufacture of poisonous liquors and —
- (5)—A combination of all these social disorders undermines the public morale and is accompanied by a steady increase in disregard for all laws which is the most alarming manifestation proceeding from too drastic restriction.

*Do our legislators and the so-called reform groups know that:—*

- (1)—People from the earliest periods, have always offered the most strenuous opposition to unreasonable regulations relating to food and drink.
- (2)—No law designed to exercise liquor control properly is practicable, if it does not enjoy the general support of the public.
- (3)—There is, however, general agreement that the traffic in beer and spirits should be subject to control of one kind or another.
- (4)—The controversy, then, revolves around the nature of the control to be exercised.
- (5)—Any law, which is construed by a large element of society as a tyrannical interference with personal liberty, cannot be successfully enforced.

*From the foregoing then, it is plain that what is needed is:—*

**Good, simple, reasonable laws, understood and accepted by the public, coupled with strict law enforcement.**

**BREWERS INDUSTRIAL FOUNDATION OF CANADA**

## The Right to Strike

(Continued from page 1)

would hesitate to declare that: "We are at war and no aggregation of individuals can be permitted to dictate terms, throw down its tools and quit at will." The only conclusion one can draw from this rather heated statement is, that labor must be coerced into staying at work upon terms set by the employer or Government. In other words adopt the nazi system. *Canadian and American workers will not permit themselves to be regimented and dictated to as the industrial slaves are of Hitler, Stalin, and Mussolini.* I have had occasion to point out, that the organized workers in Britain, have and will, make any and every sacrifice required to beat the nazi dictator. It is true, that they have patriotically consented to suspend certain safeguards and practices for the duration of the war, but in the matter of wages and working conditions, they can have recourse to adjustment and other tribunals where their grievances are fully investigated and redressed. The Government however has not, failing an adjustment deprived them of the right to cease work.

For the Canadian Parliament or Government to legislatively or administratively (that is, by order-in-council,) prohibit workers from going on strike, no matter what the provocation might be, would play into the hands of the very element, patriotic organized labor is fighting and seeking to suppress.

Responsible labor leaders in the Dominion, will emphatically repudiate the unjustified assertion, that enemy agents "control labour." Canadian Labor has and will follow the example of Great Britain, but it will not forego the right to cease work where the employer refuses to treat and deal with them on equitable terms.

The Government, early in the war, extended under the War Measures Act the provisions of the Industrial Disputes Investigation Act to all industries engaged in war work. Complaint has occasionally been made, that the delays in setting up a board of conciliation are too long. This is a matter than can be remedied, and in all likelihood will be, by an extension of the Conciliation Service, or the setting up of a National Labor Adjustment and Mediation Board, possessing large powers of intervention and adjustment. The setting up of a board of this kind need not necessarily interfere with the establishing of boards of conciliation to deal with grievances that are less urgent. Every possible departmental and other means should be used to prevent strikes. *The workers must have the right to appear before such agencies personally or through attorneys versed in labor legislation and understanding the viewpoint of the workers.* Hundreds of disputes have been adjusted following a conference, and the opportunity it gave for a frank ventilation of grievances.

Persuasion and fair argument, with a willingness to compromise, are at all times far superior to arbitrary edicts and drastic legislation.

It is hardly likely, that the Government would attempt to bring in legislation to prohibit the workers from striking as a last resort. *The right to strike is one of the fundamental liberties of the workers in a democracy.* It is that which strikingly illustrates the difference in status, of the worker in a free land and one who has the misfortune to be subjected to the terrible rule of a totalitarian tyrant.

It may be fitting in this connection, to quote from an excellent letter, which was published in the April 6 issue of the New York Times.

It is headed: "Coercion of Labor Regarded as Mistaken Idea." Strikes in the United States have generated a sentiment in favor of coercion similar to that expressed in a local contemporary. The Times correspondent who writes from Cambridge, Mass., says: "The several millions of well-meaning but ill-informed or unthinking citizens who are joining in the clamor for drastic action are a potential source of unnecessary difficulty for the Government, and trouble in the country." He continues: "The fullest justice to all labor, and to all patriotic officers and members of all labor unions, is both equally important in itself and an essential means to the end of getting their cooperation and the highest possible continuity and volume of production. . . . Unlimited freedom on the part of the employer to run his own business as he pleases is industrial despotism; and this, even when its intentions are benevolent, does not belong in the American way. To rely exclusively on the voluntary benevolence of employers and managers, or on that of a government trying to control them, is neither possible nor desirable. Collective bargaining is the method we have been developing, under the full sanction, in recent years, of Federal law, for enabling workers to take part, along with management, in framing and enforcing agreed-on rules to protect the workers. . . . Prohibition of strikes would mean the reduction of labor to the status of 'wage slaves,' not free citizens with a right and power of their own to demand and obtain justice, by threats when threats become necessary." Only the exigencies of space prevent me from quoting at even greater length from this admirable letter, but the overwhelming majority of trade unionists and citizens generally will agree with him that: "We cannot win the war for Britain and ourselves — for democracy — without in the fullest measure practicing democracy at home, and giving labor, as well as every other group, sufficient reason to believe in the genuineness of the righteous cause it is asked to support. *If we try to coerce labor into playing its part in the national effort, we shall fail and have a disastrous, internal class struggle on our hands. The power of labor in the present situation is equal to its rights, and sufficient to wreck us if we deny those rights.* (My italics). . . . The great bulk of American labor is at present willing to make its share of necessary sacrifices if not required to surrender fundamental rights."

The case for labor to guard its right to strike could hardly be more clearly and convincingly stated.

Canadian legislation, both provincial and federal acknowledges the right of the workers not only to organize but to strike, where disputes cannot be adjusted through conference or conciliation. That splendid measure, the I. D. I. Act, drafted by the present Prime Minister of the Dominion, promotes conference and encourages conciliation in the adjustment of industrial differences. It does not prohibit strikes, but suspends them pending an award of the board. This measure, supplemented by what has been suggested as further mediation or arbitration legislation, or administrative regulation, would materially contribute to the reduction and prompt adjusting of labor disputes.

The Government's recognition of the workers' right to withhold their labor is contained in section 497 of the Criminal Code. Peaceful picketing is permitted and only becomes an offence when threats or intimidation are used.

## Europe in Agony

Nazi Darkness Envelops Some of the World's Fairest Lands. — Britain and Greece Bravely Hold Aloft the Lamp of Liberty. — The Hitler Dragon Cannot Vanquish the British Lion.

By BERNARD ROSE, K.C.

One bows his head in deep reverence before the biers of the humble heroes and heroines, the martyred victims of Hun hate and nazi ferocity.

The Reich's airmen gloat over the mass slaughter they carry out when they raid Britain. They are true disciples of the vilest murderer in all history.

Merciless and brutal beyond the power of words to describe, the Goering legions of the air, assassinate innocent and helpless women and children. Thus they seek to introduce the "New Order" in Europe.

Once proud and prosperous nations are now in the toils of the hated Himmler Gestapo. Their peoples are veritable slaves. The invaded and enslaved countries can only pray for a British victory.

It is now quite evident, that the democracies, seeking only peace and economic prosperity, were slow to appreciate the deliberate and continued preparedness of Hitler and the military clique, that were at all times in control of Germany and seeking for a second "Der Tag."

Recrimination and criticism will now serve no useful purpose. Britain can get but little assistance from the small nations, that before the war, hoped to purchase immunity by their neutrality or cooperation with Hitler.

The people of the Island must continue to fight alone, save for the assistance they can get from their kinsmen overseas and the people of the United States. They have stood up against the repeated blows of the enemy, with a fortitude and sublime heroism, that has no parallel in history. The privations they have suffered has ennobled their characters and developed to the full, the splendid qualities that entitle them to be classed as the world's super race. They have demonstrated their fitness to serve and preserve democracy. We salute their airmen, with shining eyes and lips twitching with emotion. The great hearted lads in the first blush of their splendid manhood, who said British and enemy skies, maintain the glorious tradition of a people unconquered for a thousand years. They are not the morons and marionettes of a gesticulating madman; but the nobly self sacrificing youth of a race and nation that knows how to live, fight, and die.

Britain's seamen and soldiers fear not mortal foe — all they ask, is for equal equipment and fair odds. They too fight and die like gentlemen. Come they from the castle or the cottage, they are true to British ideals. They know, that they fight to save from slavery, not only themselves, but the world which watches with bated breath and beating heart, their heroic resistance to the swarming hordes of nazi military and mechanized robots.

Of the several small nations that dared stand up to a totalitarian tyrant, only Greece continues fighting. Its magnificent soldiers taught the braggart of Rome, that it could not be intimidated by vastly superior numbers, and that its courage, did not sink in the face of overwhelming odds. London and Athens are the capitals of indomitable peoples. They prefer death to dishonour and loss of liberty. *Such peoples cannot die.* Even the God of War, if such a deity there be, must pay tribute to the courage and steadfastness of the men of Britain and the Hellenes. Hitler and his group of conscienceless adventurers, whose crimes cry loudly to Heaven for vengeance must be aware, that the alleged decadence of Britain and its people was a Ribbentrop myth.

The days ahead may be dark and stormy, but Britain and its dominions will not falter. The sons and daughters of the Motherland and the Dominions will work and fight to save, not only their own people but all mankind.

They are crusaders whose mission is to free from bondage, the peoples of Czecho-Slovakia, Poland, Belgium, Holland, Norway, France, Luxembourg, Yugoslavia and other small nations, that may become his victims before nazism sustains an overwhelming defeat. *The world cannot continue half nazi and half free.*

*The people of the United States know, that their own fate and future as a democratic people is entirely contingent upon a British victory.*

Hitlers may come and Hitlers may go, but the Anglo-Saxon nations will still continue to be the nursery of free men.

The legions of the Empire are marching on! They will not halt until victory crowns their efforts and sanctifies their sacrifices.

The free workers of the democracies without diminution or loss of fundamental rights and liberties, can produce the munitions of war in greater volume than the slave driven industrial serfs who must Heil Hitler. The New World of the West, by cooperating with Britain, will not only save democracy, but make possible, the "New Order" based upon Liberty, Security — economic and social — and the true Brotherhood of Man.

Section 502A makes it an offence for an employer or his agent to refuse to employ or dismiss from his employment any person because of his membership in a "lawful trade union."

Legislation of this nature is due entirely to the attitude and action of certain employers, who penalize their employees for exercising their undoubted right to combine, to lawfully promote their economic and social welfare.

To deprive, even during war time, the workers of the right to cease work would be to strike at one of the powerful pillars of democracy. There is nothing, however, to prevent the entering into of a voluntary agree-

ment between employers and employees that strikes cease for the duration.

Knowing what is at stake, the loyal workers of the Dominion will do their utmost to cooperate in winning the war in order to preserve those rights, which dictators have taken away from the workers in the lands they control.

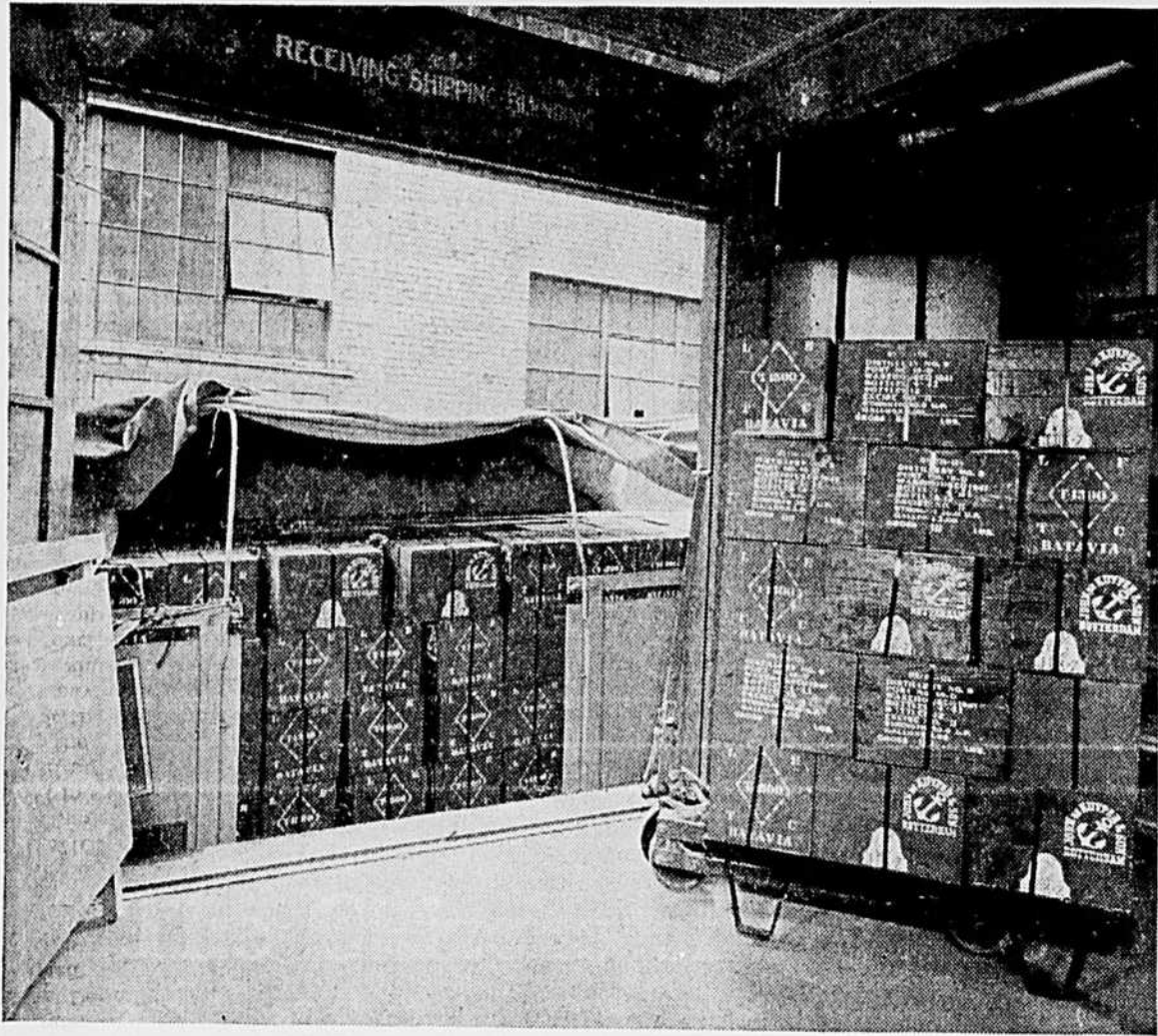
### MISUNDERSTOOD

A pugilist was purchasing a winter overcoat.

"Now," said the tailor, "would you like a belt in the back?"

"No," said the customer, with a menacing scowl, "do you want a kick in the pants?"

**A NEW EXPORT BUSINESS FOR CANADA**



A shipment of De Kuyper Gin leaving the distillery in Montreal for the Netherlands East Indies. De Kuyper products are now exported from Montreal to the United States, South America and other free countries. This new export business brings valuable exchange to this Country.

**Wartime Wage Policy**

**Suggestions for the Application of Order in Council P.C. 7440 by Boards of Conciliation and Investigation.**

**1. Purpose of the Order in Council:**

The purpose of the Order in Council is to establish a uniform wage policy for Boards of Conciliation and Investigation by providing that, subject to certain exceptions stated in section 5 below, the highest wage rates generally prevailing and normally established for the different occupations in any given establishment during the period 1926-29 or any rates established thereafter but before December 16, 1940, shall be accepted as fair and reasonable, and that such wage rates may be supplemented by a separate bonus as the cost of living rises.

**2. Adjustment of Wage Rates in Normal Cases:**

a. Subject to the exceptions stated in section 5 below, wage rates which are as high as or higher than the highest rates established during the period 1926-29 or thereafter may not be changed, but wage rates which are lower than the rates during that period may be increased up to that level.

b. In comparing the wage rates of piece workers, account should be taken not only of the straight piece work rate but also of any applicable incentive bonus.

c. The Order clearly indicates that comparison of existing wages with those of the period 1926-29 must be made on the basis of wage rates, not earnings. It definitely mentions wage rates and wage rate levels but makes no mention of earnings (Sections 2, 3 and 5). The principal question at issue, apart from the conditions referred to in sections 3 and 4, is whether present wage rates differ from those of the base period. Other considerations, such as guarantees of employment or a longer or shorter work week, which may have obtained in the 1926-29 period but are no longer in effect, have no import under the Order.

**3. Cost of Living Bonus:**

a. A cost of living bonus may be given to protect the worker not from increases in the cost of all his purchases, but only from increases

in the cost of the basic necessities of life. A flat bonus is therefore suggested because a bonus computed as a percentage of wage rates or earnings would favour the better paid workers, defeat the purpose of the Order by preventing that decline in the consumption of non-essential commodities which is required by war conditions and is necessary to prevent inflation.

b. In view of the wide variations in the wage rates of individuals and occupational groups, if the bonus were determined independently in each industrial establishment or even each economic area, many arbitrary decisions would be involved and confusion result. Therefore the following standard formula is suggested on the rough assumption that a wage of \$25 per week leaves a family practically no margin for expenditures on anything but the basic necessities of life:

When the Dominion Bureau of Statistics Index for the region advances 5%: (1) full time workers might receive a maximum bonus of \$1.25; (2) part-time workers would then receive an hourly bonus of \$1.25 divided by the normal weekly hours worked in the establishment in question; (3) male workers under 21 years of age and female workers, if employed at basic rates of less than 50 cents an hour on jobs which by custom or practice are not ordinarily assigned to adult male workers, might receive a bonus of 5 per cent of their basic hourly rates (maximum \$1.25 per week). Proportional may, of course, be made in the bonus when the advance in the cost of living exceeds 5%.

c. The Order does not limit the bonus to instalments of 5% or multiples thereof. It does direct, however, that bonuses may not be granted (1) unless three months have elapsed since the last wage adjustment or bonus determination and (2) unless the cost of living has risen by at least 5% since the last previous determination of a bonus payment or wage adjustment.

d. The Order does not preclude the granting of a wage increase (within the terms indicated) and a cost of living bonus simultaneously.

**4. Computation of Changes in the Cost of Living:**

a. In most instances the new Cost of Living Index for the Dominion prepared by the Dominion Bureau of Statistics will be the medium for measuring changes in the cost of living. In special circumstances, however, regional indices prepared by the Dominion Bureau of Statistics may be used.

b. If wage rates have not been increased since August, 1939, the change in the cost of living should be computed since August, 1939. If wage rates have been increased since August, 1939, the change in the cost of living should be computed since the date of the most recent increase in wage rates.

c. In August, 1939, the index number of the cost of living was 100.8. A 5% increase in the cost of living since August, 1939, would therefore be indicated by an increase of 5.04 points in the index number. In December, 1940, the index number was 108.0. A 5% increase since December, 1940, would therefore be indicated by an increase of 5.4 points in the index number. The absolute change in the index number is, however, so close to the percentage change that for all practical purposes the absolute change in the index number may be taken as the percentage change in the cost of living. For example, the percentage change in cost of living between August 1939, and December, 1940, may be taken as 7.2% (108.0 minus 100.0) instead of 7.14% (7.2 divided by 100.8).

**5. Adjustment of Wage Rates in Exceptional Cases:**

a. Regardless of whether present wage rates are less than, equal to or higher than the higher wage rates established during the period 1926-29 or thereafter, if it is shown that such highest rates were depressed or sub-normal, a Board may recommend an increase to any reasonable.

b. If present wage rates are equal to or higher than the highest wage rates established during the period 1926-29 or thereafter, but it is shown that such highest rates were unduly enhanced or abnormal, a Board may recommend that the present rates may be reduced to any level, not less than that prevailing on

**LE MONDE OUVRIER**

Rédigé en collaboration  
MARCEL FRANCO  
Secrétaire de la Rédaction  
BEN. DROLET  
Gérant de la circulation  
Le seul journal ouvrier bilingue au Canada



Membre de la Presse ouvrière internationale d'Amérique  
**THE LABOR WORLD**  
Canada's Only Labor Bilingual Paper

Imprimé par l'Imprimerie Mercantile, Limitée, 11, rue Saint-Paul Ouest, Montréal

Téléphone: PLateau 8451

GERARD TRUDEL  
AVOCAT

Edifice Aldred, MONTREAL

NOW IS THE TIME TO GET A GOVERNMENT JOB as Clerk, Postman, Customs Clerk, Steno., etc. Five Dominion-wide exams held since war began. Free Booklet. M. C. C. Schools Ltd., Toronto 10. Oldest in Canada. No agents.

December 16, 1940, which it considers fair and reasonable.

c. If present wage rates are less than the highest wage rates established during the period 1926-29 or thereafter, but it is shown that such highest rates were unduly enhanced or abnormal, such highest rates need not be restored but a Board may recommend that the present rates be increased at a rate of not more than 5% per year.

**Necessity Forces Women to Take Jobs.**

Most married women work because of absolute necessity, the Women's Bureau of the Department of Labour reported this week, following a survey of 6,000 feminine workers.

Many of them must take jobs because their husbands don't earn enough to maintain their families, the bureau found. Others are widows who are compelled to support their children. Very few work merely for "pin money," the study revealed.

**TEXTILE COMMITTEE RECOMMENDS 37 1/2c MINIMUM**

The Textile Industry Committee of the United States unanimously recommended establishment of a minimum wage rate of 37 1/2 cents an hour to General Philip B. Fleming, Administrator of the Wage and Hour Division. Lessing Rosenwald, chairman of the committee and former chairman of Sears, Roebuck and Company, will forward the formal report of the committee to the Administrator. A public hearing on this recommendation at which any interested person may appear will be held in Washington on May 12.

If approved, this will increase the wage rates of about 300,000 workers. This is the largest number of workers for whom a wage rate has been recommended under the provisions of the Fair Labor Standards Act (Federal Wage and Hour Law).

**NOTICE OF APPLICATION FOR DIVORCE**

NOTICE is hereby given that DORRIEN EDSON WEAVER, clerk, of the City and District of Montreal, Province of Quebec, will apply to the Parliament of Canada, at the present or next session thereof, for a Bill of Divorce from his wife, DOROTHY CAMERON TURNER, of the City of Westmount, District of Montreal, Province of Quebec, on the ground of adultery.

Dated at Montreal, Province of Quebec, this 31st day of March, A. D. 1941.

MERGLER & MERGLER  
Attorneys for Applicant.  
Suite 803, Tramways Building  
Montreal  
14-18

Our Leading Amusement Places  
Dans nos Théâtres

**PALACE**  
Held Over 2nd Week!  
Alice FAYE, Don AMECHE  
Carmen MIRANDA in  
**"THAT NIGHT IN RIO"**  
IN TECHNICOLOR  
Men of Lightship '61'

**CAPITOL**  
George FORMBY in  
**"I SEE ICE"**  
with KAY WALSH  
BETTY STOCKFELD  
Added Feature  
**"Street of Memories"**  
with LYNNE ROBERTS

**PRINCESS Theatre**  
**The Bad Man**  
Starring Wallace BEERY  
LIONEL BARRYMORE  
Added Feature  
LARAINE DAY  
**"SCOTLAND YARD"**

**LOEW'S THEATRE**  
CHARLES BOYER  
Margaret SULLAVAN  
**BACK STREET**  
by FANNY HURST  
Special  
The International Forum  
with DOROTHY THOMPSON

**DOMINION BRIDGE CO. LIMITED**  
Head Office and Works at:  
LACHINE, P. Q.  
Branch Works:  
Amherst Ottawa Toronto  
Winnipeg Calgary Vancouver

**THE Windsor**  
ON DOMINION SQUARE

Tél. Lancaster 3858  
**Salon de Fleurs St-Denis**  
1590, rue SAINT-DENIS  
(Edifice du Théâtre St-Denis)  
Spécialités:  
Bouquets de Noces, Tributs floraux  
Escompte de 10% aux lecteurs du "Monde Ouvrier"  
Mme J.-Z. PILON. Rés. HA. 7901

**MONARCH GAS RANGES**  
Made by  
Canadians  
for  
Canadian Homes